

Action n°7 :

Programme PEnD-AURA

Précarité Énergétique en matière de Déplacements en Auvergne-Rhône-Alpes

« Le projet se trouve à l'interface des compétences et acteurs de l'insertion, du social, du handicap, des enjeux environnement-énergie et du développement durable. »

Laurent COGERINO

Chargé de mission, AURA-EE

« PEnD-AURA pourrait être qualifié d'« outil-type » [pour] s'attaquer aux difficultés liées à la mobilité »

Didier CHARLOIS

Responsable du pôle Transports et mobilité du département CEE, Total Marketing France



Plusieurs exemplaires du rapport « Public précaire et déplacements – Etat des lieux »

SOURCE : Guide pratique : « Comment mettre en œuvre des projets de lutte contre la précarité énergétique ? Bonnes pratiques et étapes clés. »

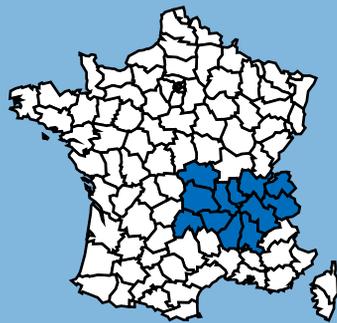
INTERLOCUTEURS :

- **Porteur de projet :** Laurent COGERINO, chargé de mission, AURA-EE, laurent.cogerino@auvergnerhonealpes-ee.fr
- **Partenaire :** Didier CHARLOIS, Responsable du pôle Transports et mobilité du département CEE, Total Marketing France

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Initiative en cours

1/ LOCALISATION ET ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT



30 000

personnes sensibilisées et 3
953 accompagnées entre
début 2017 et fin 2018



3/ HISTORIQUE

- La **précarité énergétique liée à la mobilité** est un enjeu national à ce jour moins pris en compte et traité que la précarité énergétique liée au logement. La région Auvergne Rhône-Alpes comporte de nombreuses collectivités de taille réduite, disposant de peu de moyens et recherchant un **accompagnement et des outils innovants sur cette thématique**.
- En 2016, le projet PEnD-AURA a été retenu dans le cadre de l'**appel à projets** pour les CEE « précarité énergétique », lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. La notification officielle permettant de lancer le programme ayant été publiée en retard, le projet PEnD-AURA s'est déroulé entre février 2017 et fin 2018.

5/ PRESTATIONS

32 actions ont été déployées, de plusieurs types :

- Des **ateliers** de découverte ou d'initiation au vélo, de sensibilisation, etc.
- Des **actions de communication** : plaquettes, flyers, réunions publiques, etc.
- La **mise en place de véhicules partagés**, sous la forme d'autostop organisé ou d'installation de petits équipements de type borne ou signalétique pour du co-voiturage.
- La **mise à disposition de véhicules « propres »**, vélos à assistance électrique principalement.
- La mise en place d'un **service de transport à la demande**.
- Le **déploiement d'applications mobiles**, utiles pour préfigurer les impacts économiques.



2/ PORTEUR DE PROJET ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Pilote du projet** : Auvergne Rhône-Alpes Environnement, AURA-EE (agence régionale de l'énergie et l'environnement)
- Partenaires** :
 - Financeurs obligés** : Petrovex (filiale d'Auchan), Total Marketing France
 - Territoires** : Commune de Saint-Fons, Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML), OPAC 38, SMTC, Grenoble-Alpes-Métropole, Communauté d'agglomérations Arlysière, Pays Voironnais, Cœur de Savoie, Monts du Lyonnais, Genevois



4/ OBJECTIFS

- Face au peu de formalisation de la lutte contre la précarité énergétique liée à la mobilité, l'objectif du projet est de mettre en place et **coordonner différentes expérimentations** proposant des **solutions variées**.
- Ces expérimentations visaient à :
 - Évaluer les **conditions d'accès aux Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) précarité énergétique** pour la mobilité ;
 - Formuler des propositions pour des **fiches CEE** standardisées, dédiées à la précarité énergétique liée à la mobilité ;
 - Elaborer des préconisations pour la **réplicabilité du programme**.



6/ CIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le parti pris a été d'**expérimenter largement** sur les territoires volontaires, et donc de ne pas établir de critères de sélection des actions, l'unique condition étant que ces actions relèvent de l'intérêt général. **32 actions** ont ainsi été retenues.
- Le programme se focalise sur la mobilité des **personnes modestes et très modestes** en région Auvergne Rhône-Alpes. Ces personnes sont souvent en situation de précarité énergétique liée à la mobilité. Elles constituent à la fois les cibles des politiques publiques en matière de mobilité et des bénéficiaires potentiels des CEE précarité énergétique.

ACTIONS PORTÉES PAR LE DISPOSITIF

7/ PANORAMA DES PORTEURS D' ACTIONS DÉPLOYÉES AU 01/06/2018

Porteur de projet	Type d'action déployée	Nombre d'habitants accompagnés (prévisionnel fin 2018)	Nombre d'habitants visés
Ville de Saint-Fons	Création d'un centre de ressources sur la précarité énergétique	n.c.	n.c.
SMT Aire Métropolitaine Lyonnaise	Création d'une application mobile, e-mob (outil de comparaison de l'impact budgétaire et environnemental d'un choix de localisation résidentiel)	15 000	15 000
CC Monts-du-Lyonnais	Déploiement d'un Système de Transport Solidaire à la demande	150	80
OPAC 38	Bilans et diagnostics mobilité, réparation de vélos, mise à disposition de vélos électriques	143	35
CD 38	Autopartage organisé, notamment par la création d'une application dédiée	8 800	8 800
SMTC Grenoble	Ateliers mobilité, plan de communication sur les enjeux de la mobilité	100	100
Grenoble-Alpes Métropole	Ateliers mobilité, bilans et diagnostics mobilité, réparation de vélos ; plan de communication ; autostop organisé ; autopartage organisé ; mise à disposition de vélos électriques : plateforme emploi mobilité	571	n.c.
Cœur de Savoie	Ateliers mobilité, déploiement de bornes de covoiturage, autopartage organisé, mise à disposition de vélos électriques	n.c.	n.c.
Arlysière	Ateliers mobilité, bilans et diagnostics mobilité, réparation de vélos ; plan de communication ; autostop organisé ; autopartage organisé ; mise à disposition de vélos électriques	12 200	200

8/ EXEMPLES D' ACTIONS

Plateforme Mobilité Emploi, Grenoble-Alpes Métropole

- Grenoble-Alpes Métropole a initié plusieurs actions par le biais d'une **Plateforme Mobilité Emploi**.
- Ces actions incluent :
 - Le financement d'environ **300 diagnostics de mobilité** au profit de publics précaires.
 - La réalisation de **90 diagnostics de mobilité** au profit d'autres publics-cibles : salariés en insertion, jeunes, demandeurs d'emplois, etc.
 - L'organisation de stages de **gestion financière du budget mobilité** (60 personnes), d'**aide au repérage et au recours aux transports en commun** (180 personnes), et d'**apprentissage de la pratique du vélo** (50 personnes).

Chiffres clés :

- Le **budget total** du projet est de **112 000 €**.

Système de Transport Solidaire, Communauté de Communes des Monts-du-Lyonnais

- Début 2017, **deux services de transport solidaire** ont été déployés sur deux territoires de la communauté.
- L'éligibilité repose sur des **critères sociaux** (handicap, minimas sociaux, personnes âgées, invalidité, etc.), les droits sont ouverts par les CCAS.
- Système n°1 : le trajet doit être réservé 48h à l'avance *via* une centrale ; le trajet coûte 2 € aux bénéficiaires.
- Système n°2 : il y a prise de contact directe avec les taxis ; le trajet coûte 2,50 € aux bénéficiaires.
- Le dispositif est **moins coûteux et plus efficace** qu'un service de navettes régulières, car il optimise le remplissage des véhicules.

Chiffres clés :

- Sur 261 personnes autorisées par les CCAS à bénéficier du service, **110 personnes** y ont effectivement eu recours en 2017.
- 29 967 kilomètres ont été parcourus, en 2 712 trajets.
- Le **budget total** du projet est de **108 000 €**.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

9/ MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Le budget total du projet, estimé à fin 2018, est d'environ **1 500 000 €**.
- Le programme a été financé par deux sources principales :
 - Par les **territoires** présents au sein du consortium, à hauteur de 50 %, soit 750 000 €.
 - Via le **dispositif des CEE**, à hauteur de 50 %, soit 750 000 €.
- Dans le cadre du dispositif CEE, les deux obligés ayant financé le programme sont **TOTAL** et **Petrovex** (AUCHAN).

Informations-clés :



Budget alloué : 1 500 000 €



Principaux financeurs :

- Territoires membres du consortium
- Obligés *via* les CEE : TOTAL et Petrovex (AUCHAN)

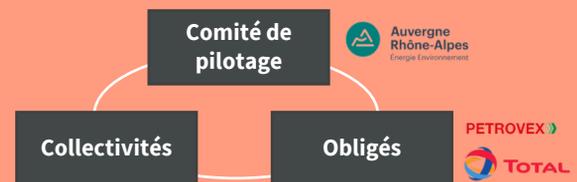


Ressources humaines mobilisées : 15 ETP

10/ INTÉGRATION À L'ÉCOSYSTEME DE PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

- En tant que coordonnateur du programme, AURA-EE assure un **accompagnement à la fois transversal** du programme, mais également **sur le terrain** auprès des territoires, de manière individualisée.
- 12 territoires** sont partenaires au sein d'un **consortium**, ce qui a notamment permis d'être éligible à l'appel à programmes (le programme devait porter plus d'1 million d'euros d'actions).
- La gouvernance est assurée par un **Comité de pilotage** qui rassemble AURA-EE, la DGEC, l'ADEME, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, et ponctuellement des représentants des collectivités, bailleurs sociaux et entreprises partenaires du programme.
- Le COPIL se réunit **deux fois par an depuis 2017**, donnant lieu à des retours techniques et des échanges sur le contenu et les opportunités des projets.

Schéma de la gouvernance :



Tous les partenaires ont joué un rôle décisif dans le dispositif :

- Les territoires ont mené les actions.
- Les obligés ont permis leur financement.
- AURA-EE a coordonné le programme.

11/ RÉSULTATS

- Cinq rapports d'évaluation** ont été réalisés :
 - Quatre **rapports intermédiaires** à la DGEC, en juin et décembre 2017, juin 2018 et janvier 2019, évaluant les deux premières périodes du programme sur les plans financier et technique.
 - Un **rapport d'évaluation spécifique**, accompagné d'indicateurs.
- 4 « fiches type » CEE** ont été réalisées sur la base des retours d'expérience des projets expérimentés :
 - Service de Transport Solidaire (STS) pour des publics précaires
 - Accompagnement à la mobilité
 - Autopartage solidaire
 - Développement de l'utilisation du vélo

Chiffres-clés :

- 32 actions** sur 11 territoires.
- Plus de **30 000 personnes accompagnées**.
- 3 953 personnes** bénéficiaires d'un **accompagnement direct**, 2 300 d'un service direct (véhicule en autopartage, mise à disposition de vélos, etc.), et 1 650 d'une information, sensibilisation ou diagnostic.
- Au total, environ **5 250 MWh économisés** et **2 100 t_{eqCO2} évitées** sur deux ans.

RETOURS D'EXPERIENCE ET BILAN

Pour plus d'informations :

<http://www.auvergnerrhonealpes-ee.fr/fr/actualites-des-territoires/actualite/article/aura-ee-publie.html>

CLÉS DE SUCCES

- AURA-EE, en tant qu'Agence Régionale de l'Énergie, dispose d'une **expertise dans l'accompagnement des politiques publiques des collectivités territoriales**, mais également sur les thématiques de la précarité énergétique, de l'écomobilité et de l'utilisation du dispositif CEE, aux niveaux régional, national et européen.
- L'organisation de **temps préparatoires en amont du projet**, notamment des réunions de concertation impliquant 25 représentants des différentes parties prenantes, a permis une grande adaptabilité de la mission, ainsi que des perspectives de déploiement à plus long terme.
- La **mobilisation très forte des territoires** ayant déployé le programme, qui ont notamment financé en autonomie plus de 750 000 € d'actions, a constitué un facteur clé de succès.
- Le **positionnement original** du dispositif, recourant à l'expérimentation pour défricher une thématique mal connue de l'action publique, a fondé en partie son succès.
- Le **dispositif des CEE** a également rendu possible le programme, ainsi que la mobilisation à hauteur de 750 000 € de deux **obligés**, TOTAL et Auchan.

FAIBLESSES / LIMITES

- Le projet requiert de multiples compétences (insertion, social, handicap, énergie, environnement, développement durable), portées par différents acteurs qui n'ont **pas ou peu l'habitude de travailler ensemble**.
- Le **début différé de 6 mois** du projet a compliqué le travail des partenaires (des budgets initiaux ont notamment été en partie réaffectés).
- Les prescripteurs en contact avec les publics précaires connaissent souvent mal la thématique de la **précarité énergétique liée à la mobilité**.
- Le programme dépend du **maintien des CEE**.

DEGRÉ ET CONDITIONS DE RÉPLICABILITÉ

- Degré de répliquabilité :
 - Un **besoin fondamental et national** existe concernant la précarité énergétique liée à la mobilité.
 - **Par ailleurs, le programme PEnD-AURA est largement répliquable** : à partir des retours d'expérience du programme, un cahier des charges a été élaboré pour des projets similaires, tenu à disposition d'éventuelles initiatives de répliquabilité.
- Conditions de répliquabilité : PEnD-AURA est cependant financé par un appel à programme : la précarité énergétique liée à la mobilité ne dispose pas de fiche standardisées de CEE. Or, la **transposition d'un certain nombre d'éléments dans des fiches standardisées** pourrait rendre les CEE plus accessibles pour les publics en précarité énergétique liée à la mobilité, et répondrait aux besoins de financement existants.

ÉVOLUTION

- Le consortium a candidaté à un nouvel Appel à Projet pour un programme « **PEnD-AURA+** », plus ambitieux, portant *a minima* jusqu'à **2019-2020** et idéalement **2021**.
- Le consortium sera composé de **16 partenaires** dont AURA-EE et **son budget sera 4 fois supérieur**.
- Ce nouveau programme sera **financé à 100 % par des CEE**, abondés par les deux mêmes obligés (TOTAL et Auchan).
- En tant que programme d'expérimentations pilotes, PEnD-AURA a recueilli de **nombreux retours d'expérience** sur des actions ciblant la précarité énergétique liée à la mobilité, formalisées au sein d'un **cahier des charges** pour PEnD-AURA+, que tous les projets devront respecter. Ce cahier devrait être réutilisé pour les répliquabilités.

RECOMMANDATIONS VIS-A-VIS DES ACTEURS LOCAUX

- La réussite du projet implique nécessairement son pilotage par un **partenaire local tel qu'AURA-EE**, connaissant bien les acteurs régionaux et à même de les mobiliser, de les fédérer et de les accompagner dans la démarche.
- Une **gestion centralisée**, au niveau régional par exemple, facilite le déploiement de certaines actions requérant une masse critique, notamment les plateformes de covoiturage, autopartage, transports à la demande, etc.
- La **bonne entente** et une **concertation bien organisée** entre l'ensemble des partenaires doit être mise en place, qu'il s'agisse du territoire, des financeurs ou du coordonnateur.
- Le mode de financement ne doit pas porter sur l'année civile, mais être adapté aux pratiques des communes (élaboration des budgets autour de juin, votes autour de septembre).